



République Française
Département CHER
VILLEQUIERS

Procès-Verbal

Séance du 10 Janvier 2023

L' an 2023 et le 10 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal, Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : CUVIGNY Noémie, SENECHAL Andrée, MM : BARREAU Pascal, BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier, DESNOUES Philippe, LEVEQUE Arnaud

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VAGNAT Sabine à M. MEREAU Pascal

Absent(s) : Mme BRUNET Aurélie, M. PETIT Hervé

Secrétaire de séance : M. COPETTO Olivier

Le quorum : 6 (article L2121-17 du CGCT) Quorum atteint

Ordre du jour :

- Sécurisation et aménagement d'une liaison douce sur la RD 12 : demande de subvention ETAT-DETR
- Sécurisation et aménagement d'une liaison douce sur la RD 12 : demande de subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL - répartition du produit des amendes de police

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Sécurisation et aménagement d'une liaison douce sur la RD 12 : demande de subvention ETAT-DETR réf : 2023 01 01

Monsieur le maire présente le projet, élaboré par les services du Conseil Départemental du CHER (CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES), de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce sur la RD12

Ces travaux permettraient :

- la diminution des vitesses sur la RD12
- la sécurisation des cheminements piétons
- la favorisation des écoulements pluviaux

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 93 110.80 € HT auquel il convient d'ajouter les dépenses annexes (assistance technique, levé topographique, contrôle et inspection des réseaux) d'un montant de 10 000 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le projet est éligible à une aide de l'Etat selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	93 110,80 €	ETAT-DETR (35 %)	36 088,78 €
Devis Assistance Technique	3 500,00 €	DEPARTEMENT Amendes de Police (plafond fixé à 25 000 €)	25 000,00 €
Levé topographique	3 000,00 €	Fonds Propres	42 022,02 €
Contrôle et inspection des réseaux	3 500,00 €		
TOTAL HT = 103 110,80 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (8 pour : Mmes N.CUVIGNY, A.SENECHAL, S.VAGNAT, MM P.MEREAU, P.BARREAU, A.BLONDEAU, Ph.DESNOUES, O.COPETTO - 1 contre : A.LEVEQUE)

- ADOPTE le projet de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce sur la RD12, ainsi que les dépenses annexes (assistance technique, levé topographique, contrôle et inspection des réseaux) pour un montant total de 103 110,80 € HT qui sera porté au budget principal 2023 ;
- ADOPTE le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention de 36 088,78 € auprès de l'Etat correspondant à 35 % du montant du projet ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Sécurisation et aménagement d'une liaison douce sur la RD 12 : demande de subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL - répartition du produit des amendes de police réf : 2023 01 02

Monsieur le maire présente le projet, élaboré par les services du Conseil Départemental du CHER (CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES), de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce sur la RD12

Ces travaux permettraient :

- la diminution des vitesses sur la RD12
- la sécurisation des cheminements piétons
- la favorisation des écoulements pluviaux

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 93 110.80 € HT auquel il convient d'ajouter les dépenses annexes (assistance technique, levé topographique, contrôle et inspection des réseaux) d'un montant de 10 000 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	93 110,80 €	ETAT-DETR (35 %)	36 088,78 €
Devis Assistance Technique	3 500,00 €	DEPARTEMENT Amendes de Police (plafond fixé à 25 000 €)	25 000,00 €
Levé topographique	3 000,00 €	Fonds Propres	42 022,02 €
Contrôle et inspection des réseaux	3 500,00 €		
TOTAL HT = 103 110,80 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (8 pour : Mmes N.CUVIGNY, A.SENECHAL, S.VAGNAT, MM P.MEREAU, P.BARREAU, A.BLONDEAU, Ph.DESNOUES, O.COPETTO - 1 contre : A.LEVEQUE)

- ADOPTE le projet de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce sur la RD12, ainsi que les dépenses annexes (assistance technique, levé topographique, contrôle et inspection des réseaux) pour un montant total de 103 110,80 € HT qui sera porté au budget principal 2023 ;
- ADOPTE le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention de 25 000,00 € auprès du Conseil Départemental ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- En prévision d'une course VTT (UFOLEP) le 19/03/2023 et d'un Urban Cyclo-cross le 07/10/2023, Alain BLONDEAU demande si une aide de la commune peut être espérée. Monsieur le maire lui demande d'établir un prévisionnel de dépenses, qui permettra ainsi de fixer la participation financière de la collectivité.

Séance levée à : 19h45

En mairie, le 16/01/2023
Le Maire
Pascal MEREAU

A large, stylized blue ink signature of Pascal MEREAU, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Le Secrétaire de séance
Olivier COPETTO

A blue ink signature of Olivier COPETTO, featuring a prominent loop and a long horizontal stroke.

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal le : **14 MAR. 2023**

Mise en ligne sur le site internet et affiché en mairie le : **14 MAR. 2023**